

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

1 Chemin de l'Orée du Bois 88390 UXEGNEY – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 16 juillet 2026

Date de convocation : 01 Juillet 2026

Nombre de membres

- ✕ 21 en exercice
- ✕ 21 présents et représentés
- ✕ 21 votants

L'an deux mil vingt-six, seize juillet à 09h00.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni au Centre de Gestion des Vosges, 1 chemin de l'Orée du Bois (88390 UXEGNEY) sous la présidence de M. BALLAND Michel, Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT.

Etaient présents en présentiel :

M. ALLAIN Francis (Maire de CHAVELLOT), Mme AUBRY Brigitte (Conseillère Municipale de LAMARCHE), M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT), M. BEGEL Jean-Pierre (Conseiller Municipal à LES FORGES), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme CLAUDE-PITET Mireille (3^{ème} adjointe au maire de DOGNEVILLE), M. Philippe CLAUDON (Maire de BELLEFONTAINE), M. DAVAL Franck (Maire de PORTIEUX), M. DEMENGEON Jean-François (Maire de ARCHETTES), M. DURAIN Ludovic (Maire de BRUYERES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), Mme GIRARDI Frédérique (Adjointe au Maire de LA BRESSE), M. HOCQUAUT Vincent (Maire de LAVELINE-DU-HOIX), M. LEMESLE Christophe (Président de la 2C2R), M. MATHIS Didier (Conseiller Municipal à UXEGNEY), M. PIERRAT Benoit (Vice-Président de la CA de SAINT-DIE-DES-VOSGES), Mme PREAUT Marine (Adjointe au Maire de MIRECOURT), M. Marc WEBER (Conseiller Municipal de LERRAIN) et Mme ZIMMER Hélène (Maire de DOMVALLIER) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. BALAUD Frédéric (Maire de LERRAIN), Mme PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE) et Mme SOUDIERE Annabelle (Vice-Présidente de la CA de SAINT-DIE-DES-VOSGES).

Pouvoirs :

M. BALAUD Frédéric (Maire de LARRAIN) à M. WEBER Marc (Conseiller Municipale à LERRAIN), Mme PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY) et Mme SOUDIERE Annabelle (Vice-Présidente de la CA de SAINT-DIE-DES-VOSGES) à M. Michel BALLAND (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur Général du CDG88), Mme Yannick GRASSER-CHAMBRE (Directrice Adjointe des Services), M. VILLEMIN Pascal (Payeur Départemental), M. BARDET Brian (Directeur du Pôle Développer l'Attractivité et Innover), Mme KARM Emilie (Directrice du Pôle Sécuriser vos Procédures Administratives et Juridiques), Mme ROCHOTTE Géraldine (Directrice du Pôle Structurer les Organisations et Mobiliser les Talents), Mme VALDENNAIRE Brigitte (Responsable Carrières et Instances Paritaires) et Mme BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des protocoles et assemblées).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Mme Marie PREAUT (Adjointe au Maire de MIRECOURT).

2026/35. Élection des Vice-présidents

- Vu le Code général de la fonction publique,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 21,
- Vu la délibération n° 2026/32 du 16 juillet 2026 du Conseil d'administration du CDG 88 relative à l'élection du Président du CDG 88,
- Vu la délibération n°2026/33 fixant le nombre de Vice-Présidents et Vice-Présidentes,

Considérant que le nombre de Vice-Présidents et Vice-Présidentes a été fixé à 4,

Considérant que les Vice-Présidents et les Vice-Présidentes sont élus à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour ; en cas d'égalité des voix au deuxième tour, il est procédé à un troisième tour ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé,

Considérant l'élection de Monsieur Michel BALLAND, Conseiller Municipal de THAON LES VOSGES, en qualité de Président du CDG 88,

Monsieur Michel BALLAND, Conseiller Municipal de THAON LES VOSGES, Président du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale des Vosges propose au :

- 1^{er} poste de Vice-Président à pourvoir, Monsieur Thierry GAILLOT, Maire de VINCEY et procède à un appel à candidature.

Après dépouillement, le Président proclame les résultats à l'issue du premier tour :

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 21
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 21
- f. Majorité absolue : 11/21

Monsieur Thierry GAILLOT, recueillant 21 voix, est proclamé élu et installé dans les fonctions de 1^{er} Vice-Président du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale des Vosges et du Conseil d'administration.

- 2^{ème} poste de Vice-Président à pourvoir, Monsieur Michel BALLAND, Président du CDG 88 propose la candidature de Monsieur Didier MATHIS, Conseiller Municipal de UXEGNEY et procède à un appel à candidature.

Après dépouillement, le Président proclame les résultats à l'issue du premier tour :

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 21
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 21
- f. Majorité absolue : 11/21

Monsieur Didier MATHIS, recueillant 21 voix, est proclamé élu et installé dans les fonctions de 2^{ème} Vice-Président du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale des Vosges et du Conseil d'administration.

- 3^{ème} poste de Vice-Présidente à pourvoir, Monsieur Michel BALLAND, Président du CDG 88 propose la candidature de Madame Annabelle SOUDIERE, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de SAINT-DIE-DES-VOSGES et procède à un appel à candidature.

Après dépouillement, le Président proclame les résultats à l'issue du premier tour :

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 21
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 21
- f. Majorité absolue : 11/21

Madame Annabelle SOUDIERE, recueillant 21 voix, est proclamée élue et installée dans les fonctions de 3^{ème} Vice-Présidente du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale des Vosges et du Conseil d'administration.

- 4^{ème} poste de Vice-Présidente à pourvoir, Monsieur Michel BALLAND, Président du CDG 88 propose la candidature de Madame Hélène ZIMMER, Maire de DOMVALLIER et procède à un appel à candidature.

Après dépouillement, le Président proclame les résultats à l'issue du premier tour :

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 21
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 21
- f. Majorité absolue : 11/21

Madame Hélène ZIMMER, recueillant 21 voix, est proclamée élue et installée dans les fonctions de 4^{ème} Vice-Présidente du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale des Vosges et du Conseil d'administration.

Les membres nommés ci- dessus sont proclamés élus et installés dans leurs fonctions de Vice-Présidents et Vice-Présidentes du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale des Vosges et du Conseil d'administration.

Date d'effet de la délibération : 16/07/2026

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges
Conseiller Municipal de THAON LES VOSGES
Maire honoraire de GIRMONT



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le (visa), et de la publication le 31/07/2026

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 5 place de la Carrière 54000 NANCY dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>